

Victoire des candidats suite a un rapport spécial du Médiateur européen - La Commission va permettre aux candidats d'accéder à leurs copies d'examen corrigées

Communiqué de presse n° 16/99 - 15/12/1999

Le Médiateur européen, **M. Jacob SÖDERMAN**, s'est félicité que la Commission ait décidé de suivre sa recommandation en permettant aux candidats d'accéder à leurs propres copies d'examen corrigées dès le 1er juillet 2000. Dans le cadre d'une enquête d'initiative du Médiateur, la Commission avait accepté trois des quatre propositions du Médiateur ayant trait aux procédures de concours. Toutefois, la Commission n'était pas disposée à accepter qu'un candidat ait accès à ses propres copies d'examen corrigées. En date du 18 octobre 1999, le Médiateur a par conséquent adressé un rapport spécial au Parlement européen. Ce rapport contenait notamment une recommandation au terme de laquelle, dans le cadre de futurs concours, la Commission devrait permettre aux candidats qui en font la demande, d'accéder à leurs propres copies d'examen corrigées. Le 7 décembre 1999, le Président de la Commission européenne, M. Romano Prodi, a écrit à M. Söderman pour l'informer que : *" La Commission accueille favorablement les recommandations figurant dans ce rapport, et proposera les aménagements légaux et pratiques nécessaires afin de permettre aux candidats qui en font la demande d'accéder à leurs propres copies d'examen corrigées dès le 1er juillet 2000 "*. M. Söderman s'est félicité de la décision de la Commission, qu'il considère comme un pas important vers l'obtention d'une effective transparence dans les procédures de recrutement de l'Union européenne. *" En ayant accès à leurs propres copies d'examen, les citoyens seront à l'avenir en mesure de se rendre compte que leurs tests écrits ont fait l'objet d'une correction équitable, et que les résultats qu'il ont obtenu sont à la mesure de leur performances. Puisque ce changement implique de nombreuses adaptations pratiques, la période de transition promet d'être sensible. Tous ceux qui ont l'intention de se porter candidats à un poste au sein des Institutions européennes, se réjouiront de la réponse du Président de la Commission Prodi. J'espère que cet exemple positif sera suivi par d'autres institutions et organes de l'Union européenne "* Pour de plus amples informations, contactez M. Gerhard GRILL, juriste principal, tel. + 33 (0)3 88 17 24 23.